

Agenda

de février à avril

Auditions musicales

Mardi 2 février à 18 h 30 – clarinette
Lundi 8 février à 18 h – trompette et flûte traversière
Mardi 9 février à 18 h 30 – guitare
Jeudi 11 février à 18 h – piano et saxophone
Samedi 13 février à 10 h - batterie
organisées par l'école municipale de musique
(entrée libre – salles municipales rue du péage)



Repas dansant

Samedi 13 février à la Musardine à partir de 20 h
organisé par l'US Pont La Roche

Exposition

«Une histoire de la bande dessinée»
Du 9 mars au 7 Mai
Mardi 17h 30 à 19h,
merc 10h à 11h30 et 16h30 à 18h,
vend 16h30 à 18h.
Vac.scol : mardi 17h à 19h
à la Bibliothèque Municipale



Inauguration du Square du 19 mars 1962

vendredi 19 mars en fin d'après-midi

Infos diverses...



Nettoyage de printemps

Participer à l'embellissement de votre commune,
rejoignez-nous pour notre rendez-vous annuel le samedi 20 mars
à 9 h devant la mairie (tout le matériel nécessaire vous sera fourni).

Recensement de la population

Le recensement est obligatoire et important
pour la commune.
Il se terminera le 20 février 2010.
Merci de votre participation.



La Maternelle perd 1 classe

Le 18 janvier dernier, l'Inspection académique informait la mairie du risque de fermeture d'une classe à l'école maternelle. Afin d'éviter cette fermeture, le maire, la 1^{ère} adjointe et deux conseillères municipales accompagnées de la Présidente de l'association du sou des écoles ont été reçus à leur demande le 27 janvier. L'Inspection Académique confirmait rapidement sa décision de fermeture sans avoir pris en compte les arguments invoqués en raison d'un effectif insuffisant (105 enfants pour la rentrée 2010-2011).

Stop Pub

Afin de limiter la distribution des publicités non adressées
aux seuls ménages qui souhaitent les recevoir,
la municipalité met à disposition des habitants
des autocollants « StoPub ».
Il vous suffit de le coller sur votre boîte aux lettres.



Loisirs - Animations

Pour les vacances d'hiver, le centre de Loisirs est ouvert du 15 au 26 février 2010, pour les enfants à partir de 4 ans.
Au programme, la découverte des 5 continents à travers diverses activités (judo, carnaval, festival « Rencontres entre les mondes », artisanat indien, jeux du monde...) mais aussi une journée à la neige, du sport, des activités manuelles... Il y en a pour tous les goûts. Il existe aussi un programme pour les ados à partir de la 6^{ème} (bowling, laser game, sport...)
Le centre fonctionnera également pendant les vacances de printemps et en été jusqu'au 15 août.
Pour tous renseignements, contacter Charlotte 06 84 57 82 93

Elections régionales

Elles auront lieu le 14 et 21 mars 2010.
Désormais la commune de la Roche de Glun a 3 bureaux de vote :
1^{er} bureau : la salle des mariages (RDC de la mairie)
2^{ème} bureau : la salle du conseil (1^{er} étage de la mairie)
3^{ème} bureau : la Tour de Diane de Poitiers
Bien vérifier votre bureau d'affectation



Lettre municipale N° 9 - Février 2010 éditée par la mairie de La Roche de Glun
Tél. 04 75 84 60 52 - Fax 04 75 84 62 52
du lundi au samedi de 8h30 à 12h00, du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30
Imprimé sur papier norme environnementale - Réalisation JBS Communication Valence



Lettre aux Rochelains

N°9

Février 2010

HERVE CHABOUD Maire de La Roche de Glun



Bien chères Rochelaines, Biens chers Rochelains,

En ce début d'année, recevez de l'ensemble
des conseillers municipaux et de moi-même
nos meilleurs vœux de santé et de bonheur
pour 2010.

2010 s'annonce comme une année charnière
au cours de laquelle, d'importantes réformes
vont être initiées ou mises en œuvre. Qu'il s'agisse de
la réforme des collectivités territoriales ou de la réforme de la taxe
professionnelle, nous devons adopter de nouvelles modalités de gestion.
Pour autant, nous nous attacherons à ce que ces réformes aient le
moins d'impact possible tant dans la réalisation de nos projets (maison
de l'eau, restructuration du groupe scolaire, aménagement piétonnier
vers le lotissement l'Orée de l'île) que dans notre fonctionnement.

2010 voit notre lettre d'information évoluer afin de mieux vous informer :
nouvelle maquette, nouvelle couleur et nouveau format. Vous découvrirez
également dans ce numéro 9, l'agenda détachable des manifestations
de notre village. Autre nouveauté, un dossier central consacré dans ce
numéro au Plan Local d'Urbanisme.

Attendu depuis 2005, le projet de Plan Local d'Urbanisme a été arrêté
par le conseil municipal en décembre dernier. Après une phase de
concertation des personnes publiques, il sera soumis à enquête publique
avant d'être définitivement adopté au cours du deuxième semestre de
cette année.

Ce document de planification participe à notre volonté d'assurer durablement
le développement de notre commune tout en veillant à préserver les
richesses de notre patrimoine, plus que jamais synonyme d'attractivité.

Dans l'optique de la compréhension et la communication de ce grand
projet, nous programmerons une réunion publique au cours du mois
d'avril 2010.

Très cordialement



Hervé Chaboud



Dossier :
Le Plan Local
d'Urbanisme
pages 2 et 3



Infos
diverses
page 4

Dossier Urbanisme : Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

4 types de zones définies dans le plan de zonage

Les zones urbaines, dites « zones U » :

Elles correspondent aux secteurs déjà urbanisés, et à des secteurs pouvant accueillir immédiatement de nouvelles constructions. Ce sont les anciennes zones U du POS.

Les zones à urbaniser, dites « zones AU » :

ce sont des zones qui peuvent accueillir relativement rapidement des constructions en raison de leur proximité avec des zones où les réseaux (voirie, eau, assainissement, électricité) existent. Les orientations d'aménagement et le règlement définissent les conditions d'aménagement et d'équipement de la zone. Ce sont les zones « 1AU » ;

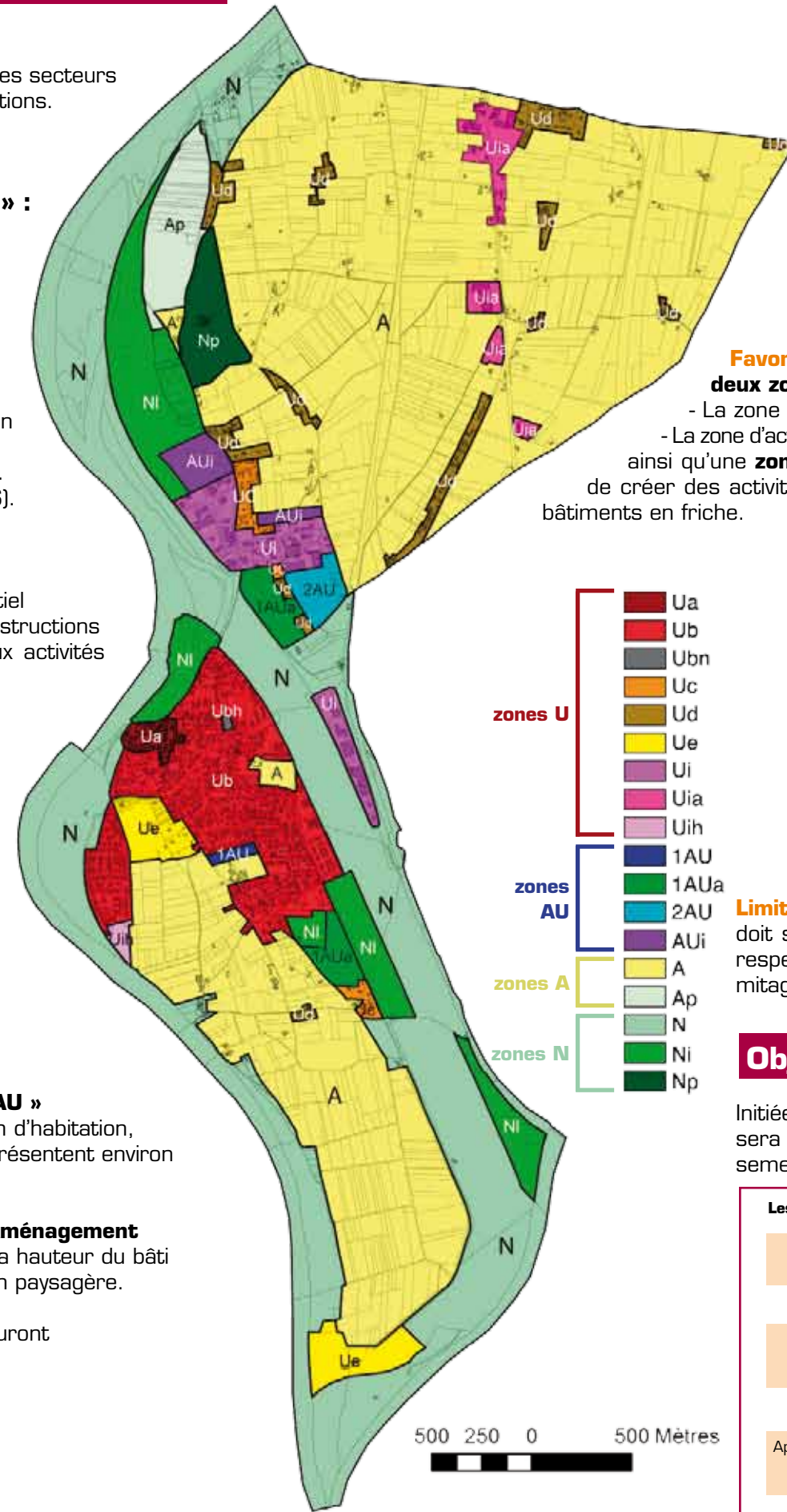
Lorsque les réseaux ne sont pas suffisants, l'urbanisation est envisagée à moyen terme et interviendra après une modification ou à une révision du plan local d'urbanisme. Ce sont les zones « 2AU » (anciennes zones NA du POS).

Les zones agricoles, dites « zones A » :

ce sont des zones où les terres agricoles ont un potentiel agronomique, biologique ou économique. Seules les constructions et installations nécessaires aux services publics et aux activités agricoles sont autorisées (anciennes zones NC du POS).

Les zones naturelles et forestières, dites « zones N » :

ce sont des zones présentant des sites, des milieux naturels, des paysages intéressants notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique. Elles concernent également les exploitations forestières, ou les espaces naturels. (anciennes zones ND du POS).



secteur de Fourche Vieille

Favoriser le développement économique :

deux zones « AUi » sont créées :

- La zone de l'île Neuve Nord pour environ 7 ha.

- La zone d'activité de la Croix des Marais étendue dans la partie Nord sur 1,3 ha. ainsi qu'une zone Uia au Nord de la commune le long de la RN7 ; l'objectif est de créer des activités et des emplois en autorisant notamment la réhabilitation de bâtiments en friche.



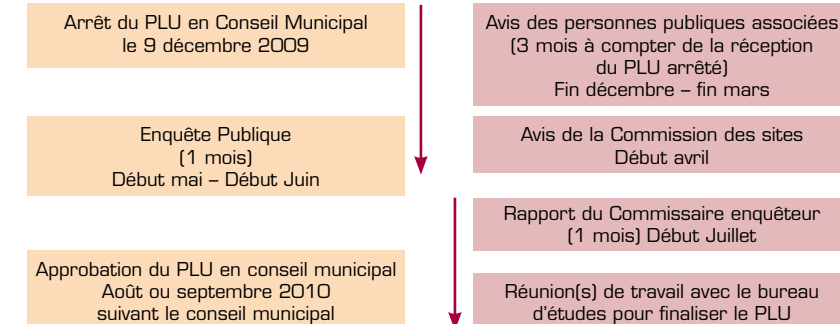
secteur de l'île Neuve Nord

Limiter l'emprise agricole : le développement urbain et économique doit se faire mais en limitant l'impact sur les terres agricoles et en respectant la zone d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Crozes-Hermitage.

Objectif : Un PLU approuvé en 2010

Initiée en 2005, la réalisation du PLU arrive à son terme. Le projet final sera soumis à approbation du conseil municipal au cours du second semestre 2010 après quoi il entrera en vigueur.

Les différentes étapes entre l'arrêt du PLU et son approbation en conseil municipal :



Agenda

de février à avril

→ **Soirée dansante**
Fête de la bière et match sur écran géant samedi 20 mars à 20 h à la Musardine organisé par l'US Rhone xv

→ **Brocante**
Dimanche 21 mars de 7 h à 17 h autour du bassin des musards organisé par le comité des fêtes



→ **Chasse à l'œuf**
Lundi de pâques 5 avril organisé par le comité des fêtes



→ **18^{ème} édition de la Fête des fleurs et des plantes**
Dimanche 11 avril au golfe des musards organisée par l'association Flore et Passion



→ **Carnaval samedi 24 avril**
organisé par le Sou des Ecoles

Démarche de longue haleine, le Plan Local d'Urbanisme avance. C'est un document important car il concourt au développement et à l'aménagement de la commune en remplacement du plan d'occupation des sols (POS).

Le PLU est constitué de plusieurs éléments :

- Le rapport de présentation
- Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
- Les orientations particulières d'aménagement
- Le règlement et le Plan de zonage qui illustre
- Les annexes

Où en est-on ?
Après la validation en 2008 du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui exprime le projet politique en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon 2020 - 2030

(voir lettre aux Rochelains n°4 de janvier 2009), le projet de PLU a été arrêté, validant notamment le règlement, les orientations particulières d'aménagement, le Plan de zonage.

Le PLU concrètement :

Développer des zones d'habitation : deux zones « 1AU » sont ouvertes immédiatement à l'urbanisation à vocation d'habitation, les secteurs de Fourche-Vieille et des Ilettes qui représentent environ 12 hectares.

Ces zones font l'objet d'orientations particulières d'aménagement qui précisent notamment l'implantation des bâtiments, la hauteur du bâti ou encore les modalités d'aménagement ou d'intégration paysagère.

Dans ces zones au moins 20 % des logements créés auront une vocation sociale.